

PV de la réunion du mardi 25 juin 2013 du conseil de l'ED de philosophie

Présents : Thibault Barrier, Bernadette Bensaude-Vincent, Philippe Büttgen, Chantal Collet, Jean Gayon, Chantal Jaquet, Annick Jaulin, Ramine Kamrane, Max Kistler, Bastien Lesage, Jeanne-Marie Roux, Stéphanie Roza, Jean Salem (13)

Procurations : Laurent Jaffro à Chantal Jaquet (1)

Excusés : Jean-Christophe Brochier, Dimitri El Murr, Geneviève Fraisse, Bertrand Hirsch, Sandra Laugier, Otto Pfersmann (6)

La réunion commence à 19h35

Point 1

L'approbation du PV de la précédente réunion

Des demandes de modification pour « les questions diverses » sont exprimées.

Jean Gayon souhaite substituer « soutenance blanche » à « pseudo-soutenance »

Jeanne-Marie Roux apporte une correction concernant la charge de travail imposée à chaque directeur de thèse pour l'organisation d'une soutenance blanche. Elle précise que cela équivaudrait à « 1 réunion par doctorant au cours de la thèse ».

Jean Gayon demande de rajouter qu'il faudrait rappeler à l'université ses engagements à prendre en compte le suivi des thèses dans les charges de service. Les demandes intégrées, le PV est mis au vote.

Bernadette Bensaude-Vincent ne prend pas part au vote

Le PV est adopté à l'unanimité des votants (13)

Point 2

Chantal Jaquet présente les résultats des contrats doctoraux Pres Hesam au conseil.

Deux candidats avaient été présélectionnés par l'école doctorale (Sonia Boussange et Nicolas Bouteloup). Théophile Lavault se présentait hors ED dans le cadre des initiatives inédites. Nicolas Bouteloup a été retenu et Théophile Lavault est 3 eme sur liste complémentaire.

Point 3

Chantal Jaquet expose un compte-rendu détaillé des délibérations du jury des contrats doctoraux au conseil. Elle rappelle les critères de sélection : avis des deux rapporteurs sur la qualité du projet de thèse expertisé en aveugle, résultats obtenus en master, qualité du CV, équilibre des équipes et scolarité effectuée ou non à Paris 1.

28 candidats se sont présentés ; 15 ont été déclarés admissibles, 13 ont passé l'oral, (Nicolas Bouteloup ayant été reçu au contrat doctoral PNM et Félipe Bravo à un contrat doctoral à Paris IV se sont désistés)

Liste des admis :

COUTURE Alexandre, OLIVIER Delphine POLGE Thibault : 9 voix

BOUSSANGE Sonia : 8 voix

BEAURON Eric SÖDERLIND Olof : 7 voix

Liste complémentaire :

1) HARDY Quentin

2) LAVAULT Théophile

3) ROULAND Jérôme

- 4) GRASSO MATTEO
- 5) METAIRIE LUDIVINE

La directrice précise que le jury a approuvé ces deux listes à l'unanimité : 11 voix
Une discussion s'engage avant la soumission de cette liste à l'approbation du conseil
Bernadette Bensaude demande que soit porté au PV la remarque suivante : « Voilà 7 ans que le Cetcopra n'a pas obtenu de contrat doctoral de l'EDPH. La composition monodisciplinaire du Conseil de l'EDPH constitue un biais structurel défavorable aux candidats de ce centre de recherche à vocation pluridisciplinaire. Il serait donc souhaitable à l'avenir de veiller à une répartition plus équitable entre les équipes composantes de cette école doctorale ».

Chantal Jaquet répond qu'en l'absence de Bernadette Bensaude Vincent au jury d'admissibilité, elle a insisté pour que le candidat du Cetcopra qu'elle présente soit auditionné et fait valoir qu'il a été, malgré un des deux rapports réservés. Toutes les équipes, y compris les plus petites ont été représentées et cela a été l'un des critères de sélection.

Elle rappelle également que l'année précédente, l'école doctorale a présélectionné Elise Aurières pour le CETCOPRA qui a eu un contrat doctoral PNMU.

La liste des candidats sélectionnés pour les contrats doctoraux est mise au vote.

La liste est adoptée à l'unanimité des présents (14)

Point 4

Chantal Jaquet expose le problème du renouvellement du contrat de Mme Ohyama, secrétaire comptable de l'école doctorale. Madame Ohyama vient d'être formée pour maîtriser le logiciel Sifac et donne toute satisfaction mais la direction générale des services refuse de lui renouveler son contrat. Une motion de soutien est proposée pour demander le renouvellement de son contrat auprès des instances de l'université. Jean Gayon met en avant l'importance de la bonne marche du service et demande que ce point soit particulièrement souligné. Bernadette Bensaude-Vincent déplore la situation actuelle des contractuels surdiplômés dans les organismes de recherche et d'enseignement.

La motion rédigée est mise au vote et adoptée à l'unanimité des présents (14).

Motion du conseil de l'école doctorale de philosophie

Le conseil de l'école doctorale de philosophie en sa séance du 25 juin 2013 proteste vivement contre le refus de la direction générale des services de renouveler le contrat de Madame Yumiko Ohyama, qui est à Paris I depuis 2008, et qui occupe les fonctions de secrétaire-comptable à l'école doctorale de philosophie depuis un an.

Madame Ohyama, a suivi une formation spécifique pour apprendre à utiliser le logiciel Sifac et le maîtrise parfaitement. Sa connaissance de quatre langues étrangères en sus du français (Japonais, Anglais, Allemand, Chinois) est un atout extrêmement précieux pour l'école doctorale : Madame Ohyama peut répondre aux courriers des étudiants étrangers et contribuer au rayonnement international de l'école. Il faut rappeler que plus de 25% des effectifs de l'école doctorale est constitué par des doctorants étrangers. Elle est très appréciée par les enseignants-chercheurs ainsi que par les doctorants, car elle a elle-même l'expérience de la recherche doctorale et peut leur fournir des renseignements très utiles.

Elle donne donc entière satisfaction à l'école doctorale de philosophie, qui ne peut se permettre chaque année de former de nouveaux personnels.

Madame Ohyama, en outre, est dans une situation personnelle difficile. De nationalité japonaise, elle ne désire pas retourner à Ibaraki, d'où elle est originaire, à 100 km de Fukushima. Or son permis de séjour ne peut être renouvelé, début 2014, que si elle garde son emploi.

C'est pourquoi le conseil demande fermement à la direction générale des services de revoir cette décision préjudiciable aussi bien à l'intéressée qu'au bon fonctionnement de l'école doctorale et de renouveler le contrat de Madame Ohyama pour l'année 2013-2014.

Motion votée à l'unanimité du conseil

La réunion est levée à 20h15